



DIVISION DEPARTEMENTALE 92

Règlement 2025



Catégories des équipes :

Arc Classique femmes
Arc Classique hommes
Arc à Poulies femmes
Arc à Poulies hommes

} **U18 à S3**

Limitations :

Par **catégorie d'équipe**, un club/Cie ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division.

Tout Club ou Compagnie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1) et/ou une équipe en Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner **ses 3 meilleurs archers** de la saison précédente (cf. classement national FITA) dans son équipe DD dans la même arme. S'il a une équipe au niveau National **et** au niveau Régional, ce sont **les 6 premiers archers** du classement qui ne peuvent pas tirer au niveau départemental.

Les concours de la DD92 : Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.

1 tir salle 18m Chatenay Malabry le 21 décembre 2024 matin
1 tir TAE International à Antony à définir
1 Tir TAE National à Sceaux/Fontenay le 15 juin 2025 matin

Règlement :

A -Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :

1/ Minimum 3 archers, maximum 4 archers.

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre.

Tous les membres d'une équipe, y compris le ou la capitaine le cas échéant, doivent être en tenue de club identique. (sous peine d'exclusion)

2/Pas de mixité, ni de sexe, ni d'arme.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2025



3/ Catégories, distances de tir et blasons.

Les catégories tirent aux distances et sur les blasons réglementaires en vigueur.

ATTENTION POUR LA FINALE RÉGIONALE : tir à 70 mètres : catégories : de U18 à S3 (pas de U15).

TIR EN SALLE :

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc Classique	U18 à S3	2x18 mètres	40cm
Arc Poulies	U18 à S3	2x18 mètres	Trispot de 40

TAE NATIONAL

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc Classique	U18 à S3	2 x 50 mètres	122 cm
Arc à Poulies	U18 à S3	2 x 50 mètres	122 cm

TAE INTERNATIONAL

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc Classique	U18 à S3	2 x 70 mètres	122 cm
Arc à Poulies	U18 à S3	2 x 50 mètres	80 cm réduit

4/ Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur **et** du CD92 (sport@tiralarc92.com) **au plus tard le 1er décembre 2024.**

Un changement de composition est possible jusqu'au début de l'échauffement, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable. Un contrôle sera effectué par l'organisateur, et un représentant du CD 92.

B - Compétitions :

Les compétitions et les départs sont **imposés** pour tous les concours :

Obligation est faite pour tous les archers d'une équipe de tirer sur le même départ.

Siège associatif : Chez M. Raphael STORA - 126 rue de l'agriculture, 92700 COLOMBES
www.tiralarc92.com - SIREN : 447 799 859 00015 - APE/NAF : 926C



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2025



C - Organisation des tirs :

1/ Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D - Classement des équipes :

1/ Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

2/ A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/ En cas d'absence à l'une des étapes ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée., mais elle pourra cependant participer à l'étape suivante.

4/ Le classement général sera effectué à l'issue des trois épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.

E - Départage des équipes :

1/ Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis sur le 2ème score.

2/ En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex-aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

3/ Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 3 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 3 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 3 épreuves.

En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex-aequo.



DIVISION DEPARTEMENTALE 92

Règlement 2025



F - Finale Régionale des Divisions Départementales et accès en DR Honneur :

Les équipes sélectionnées à l'issue de la DD92, conformément au règlement régional en vigueur (cf. www.tiralarcidf.com), s'engagent à participer à la Finale Régionale des Divisions Départementales et en cas de victoire à cette compétition, de monter l'année suivante en DR Honneur.

En cas de refus de monter, le club se verra imposer les sanctions définies par le Comité Régional.

Cas particulier des équipes « arc à poulies femmes » : Le règlement de la région ne prévoit pas de finale pour cette catégorie d'équipes en raison de leur faible nombre. Si des équipes s'engagent sur la Division Départementale 92, elles ne participeront pas à la finale régionale et accéderont directement à la Division Régionale. **(A vérifier lors de la parution du règlement)**

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2025



Engagement d'équipe(s)

Club

/

Cie :

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(s)

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement de la Division Départementale 92.

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 et de l'organisateur

Le 1er décembre 2024

Inscription : 60 € par équipe (3 épreuves)

Le département finance le solde auprès des organisateurs

Important : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 2 semaines avant la 1^{ère} épreuve.

Règlement à l'ordre du **Comité Départemental de Tir à l'Arc 92.**

Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com

Siège associatif : Chez M. Raphael STORA - 126 rue de l'agriculture, 92700 COLOMBES

www.tiralarc92.com - SIREN : 447 799 859 00015 - APE/NAF : 926C



DIVISION DEPARTEMENTALE 92

Règlement 2025



Inscription Équipe – Étape n°1 – Tir salle 18m Chatenay Malabry le 22 décembre 2024 matin

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe (*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 1er décembre 2024** par courrier ou courriel à :
L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Et au Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appartement 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



Inscription Équipe – Étape n°2 – Tir International TAE Antony (à définir)

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe (*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le (à définir)** par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Et au Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appartement 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com

Siège associatif : Chez M. Raphael STORA - 126 rue de l'agriculture, 92700 COLOMBES

www.tiralarc92.com - SIREN : 447 799 859 00015 - APE/NAF : 926C



DIVISION DEPARTEMENTALE 92

Règlement 2025



Inscription Équipe – Étape n°3 – Tir National TAE Sceaux/Fontenay aux Roses le 15 juin 2025 matin

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe (*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 1^{er} juin 2025** par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Et au Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appartement 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com